

MAIRIE DE SOULAINES SUR AUBANCE**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2015**

Date de convocation : 29 juin 2015

Le 7 juillet 2015, à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COLAS, Maire.

Etaient présents : Michel COLAS, Michel ROBERT, Marie-Claude GUILLOT, Marie SALLÉ, Claude LEGUILLON, Marie-Jo PERTUE, Christian BONFANTI, Christine CHAUVEAU, Yannic ROBIN, Médy COTTET, Nathalie HUBERT, Karen TONNELIER.

Etaient absents excusés : Christophe GOURICHON, Pascal FERRAND qui a donné pouvoir à Christine CHAUVEAU, Alain PHILIPPE qui a donné pouvoir Nathalie HUBERT.

Etait (ent) absent (s) : /

Secrétaire de séance : Marie-Jo PERTUE

**SAISON CULTURELLE 2015/2016 : PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION ET BILLETTERIE :
TARIFICATION**

Sujet reporté à la réunion du Conseil Municipal du 31/08/2015.

42/2015

**DÉNOMINATION DES VOIES ET NUMEROTATION DES MAISONS POUR LES HAMEAUX : LES
BALUERES, L'ÉCOTIÈRE, LA CHAPELLE, LA MARE BIOTTE**

M. ROBERT, adjoint, rappelle le projet de dénomination des voies et de numérotation des maisons dans certains hameaux.

Il présente ce qui a été étudié avec les habitants concernés auparavant.

Il s'agit des hameaux :

- **L'Écotière, la Chapelle, les Baluères** (*côté Est en venant de Soulaines*) : pour lesquels seule une numérotation des habitations a été réalisée ;
- **Les Baluères** (*côté Ouest en venant de Soulaines*) : la dénomination « clos » a été conservé, à savoir « Clos de Champagne », « Clos aux Saillants » et « Clos des Verdelines » avec la numérotation des habitations ;
- **La Mare Biotte**, pour les 3 habitations, qui sera dénommée «Route de la Mare Biotte», avec la numérotation des habitations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Accepte cette proposition
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à toute démarche administrative nécessaire relative à ce dossier.

43/2015

**CONSTRUCTION DU BATIMENT PERISCOLAIRE : AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES
et AVENANTS ÉVENTUELS**

M. le Maire informe l'assemblée que la consultation sous forme la procédure adaptée pour les travaux de construction du bâtiment périscolaire est en cours. Le délai de réception des offres est fixé au vendredi 17 juillet 2015. L'analyse sera effectuée ensuite par le maître d'œuvre.

Afin de ne pas retarder le commencement des travaux et privilégier la démolition du préfabriqué, si possible, avant la rentrée scolaire, il propose que le Conseil Municipal l'autorise à signer les marchés, de même que les avenants éventuels. Ceci permettrait de poursuivre les travaux sans contrainte administrative. La fin des travaux étant prévue pour mars 2016.

Il rappelle que l'estimation de tous les lots est de 270 000,00 € HT.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (11 pour, 1 abstention, 2 contre),

- autoriser M. le Maire à signer les marchés correspondants, de même que les avenants éventuels.

44/2015

FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) : adhésion

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'adhérer à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON 49).

L'objectif est de rechercher et de mettre à disposition des usagers un maximum de moyens de lutte contre les nuisibles en privilégiant les moyens respectueux de l'environnement et de la santé des consommateurs.

Il précise que le montant de l'adhésion annuelle est fixé à 0,22 € par habitant, soit 262,68 € par an. Pour l'année 2015, cette somme serait proratisée.

Il ajoute que la FDGDON organise également un plan collectif volontaire de lutte contre le frelon asiatique. Pour cela, une convention avec cette fédération doit être signée, qui définit entre autre le montant de la participation financière et le pourcentage de prise en charge pour la destruction des nids, le solde étant financé par le particulier demandeur.

M. le Maire propose que la commune participe financièrement à 50 % pour les particuliers s'étant manifestés en mairie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents,

- décide d'adhérer au FDGDON 49. L'adhésion 2015 sera proratisée (131,34 €) ;
- approuve l'adhésion de la commune au Plan Collectif Volontaire départemental de lutte contre le frelon asiatique ;
- fixe la prise en charge financière à 50 % pour les particuliers s'étant manifestés en mairie ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et les avenants éventuels ;
- désigne les employés du service technique et Mrs Michel COLAS et Christian BONFANTI comme référents communaux, qui seront formés par la FDGDON.

45/2015

FERMETURE DE LA TRESORERIE DES PONTS-DE-CE : MOTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- Tient à exprimer son opposition la plus vive à la fermeture du service public de proximité de la trésorerie des Ponts-de-Cé.
- Demande à la Direction Départementale des Finances Publiques de réexaminer son projet de fermeture et de maintenir voire de développer ce centre qui rend à l'évidence de nombreux services à la population. La fermeture du centre des Ponts-de-Cé, qui est aujourd'hui le premier centre départemental de recouvrement, aurait de graves conséquences auprès des contribuables en terme d'accueil et de qualité de service public.

Ce sont les contribuables les plus défavorisés financièrement, ainsi que les personnes âgées ou les personnes ayant du mal à se déplacer qui seront les premiers pénalisés par cette mesure.

A SOULAINES SUR AUBANCE, le 8 juillet 2015



Le Maire

Michel COLAS